



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUN 2015**

Membres composant le Conseil : **35**  
Présents : **26**  
Absents représentés : **08**  
Absents : **01 – M. Raymond CUKIER – Arrivée à 20h00**  
Absents excusés : **00**

**L'an deux mille quinze, le vingt quatre juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 17 juin 2015 et rectificatif le 18 juin 2015.**

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint		Bruno LOTTI			Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal	X	Arrivée à 20h		
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale		Nicole REVIDON		
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Patrice CALSAT		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Jean-Claude MAMET Conseiller Municipal		Brigitte MORANNE		
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Laurent PAGNIER Conseiller Municipal		Sofia DAUVERGNE		
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale	X			
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale		Amal DJEDIDE			Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Marcel TRASI Conseiller Municipal	X				Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale		Marie-Jeanne CALSAT							

*Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.*

*Monsieur **Patrice CALSAT** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité  
93231 Romainville Cedex  
Tél. : 01 49 15 55 00  
Fax : 01 49 15 55 55  
[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

**La séance est ouverte à 19h30**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

## FINANCES

**15\_06\_01**

### **Budget Ville – DM 2**

Cette décision modificative est l'occasion de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif de la ville afin que ces derniers correspondent fidèlement aux besoins exprimés par les services.

Il s'agit principalement :

- D'ajuster les crédits liés aux notifications reçues depuis le vote du BP, notamment en ce qui concerne la fiscalité, la dotation nationale de péréquation,
- D'ajuster les crédits pour les cotisations CNRACL,
- D'inscrire les crédits relatifs aux travaux de la sente de l'arbitrage,
- D'inscrire les crédits relatifs à l'acquisition d'Eco-cleaners,
- D'ajuster divers crédits budgétaires pour les besoins des services.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 26**

**Contre : 3 - Républicains-UDI-MoDem**

**Abstention : 05 - Front de Gauche**

**NPPV : 00**

**15\_06\_02**

### **Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) – Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) – Rapport 2014**

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France sont deux concours ayant été institués par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Pour 2014, ces dotations ont été régulièrement calculées à partir d'un indice synthétique de charges et de ressources, constitué :

- du potentiel financier,
- de la part de logements sociaux,
- de la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logements,
- du revenu moyen des habitants,
- de la part de la population en zone urbaine sensible (ZUS).

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

S'agissant de la DSUCS, les communes de plus de 10 000 habitants sont classées par ordre décroissant. En 2014, l'indice synthétique classe Romainville au 174<sup>e</sup> rang et a généré une Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale d'un montant de 1 545 785 euros, contre 1 411 061 euros en 2013.

L'éligibilité au FSRIF résulte d'un classement ordinal de l'ensemble des communes de 10 000 habitants et plus de la région déduit d'un indice synthétique s'appuyant sur les mêmes critères mais pondérés différemment. Pour l'exercice 2014, selon ces critères, la Ville se situait au 49<sup>e</sup> rang et s'est vue notifier une dotation de 1 780 548 euros, contre 1 689 491 euros en 2013.

L'article 8 de la loi susvisée fait obligation au Maire d'une commune ayant bénéficié de ces dotations au titre de l'année précédente, de présenter au Conseil Municipal, avant la fin du premier semestre qui suit la clôture de cet exercice un rapport qui retrace les actions de développement social urbain, les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Pour ce qui concerne Romainville, les principaux domaines d'intervention en 2014 se répertorient comme suit :

#### **AMENAGEMENT URBAIN & AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

↗	Travaux de voirie Cité Cachin	966 594,27 euros
↗	Travaux de voirie Rue Alexandre Dumas	150 379,69 euros
↗	Travaux d'aménagement du Square Léonet	125 220,00 euros

#### **CULTUREL**

↗	Remplacement rideaux de scène Palais des fêtes	22 536,00 euros
↗	Livres + CD médiathèque	59 644,92 euros

#### **SANTE**

↗	Construction du Centre de Santé	2 954 192,06 euros
---	---------------------------------	--------------------

#### **EDUCATIF**

↗	Extension de l'école CHARCOT	581 824,29 euros
↗	Travaux de rénovation dans les écoles	150 406,54 euros
↗	Travaux salle Jacques Brel	28 145,51 euros

Les actions ci-dessus répertoriées représentent une dépense totale de 5 038 943,28 euros.

La Dotation de Solidarité Urbaine a permis de financer celles-ci à hauteur de 30,77 % et le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France à hauteur de 35,34 %. Le solde, soit 33,89 % étant financé par les ressources propres de la collectivité auxquelles s'ajoutent diverses subventions.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 26**

**Contre : 00**

**Abstention : 3 Républicains-UDI-MoDem – 5 Front de Gauche**

**NPPV : 00**

**20h00 – Arrivée de M. Raymond CUKIER**

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

## AMENAGEMENT

15\_06\_03

### **Bilan de la concertation préalable au projet de rénovation urbaine du quartier Youri Gagarine**

- La requalification urbaine du quartier YOURI GAGARINE est un projet municipal de longue date, identifié au Projet d'Aménagement et de Développement Durable du plan local d'urbanisme de Romainville approuvé en 2009. Ce secteur fait d'ailleurs l'objet d'un périmètre en attente d'un projet d'aménagement, gelant sa constructibilité, en application de l'article L 123-2 a du code de l'Urbanisme.
- La constitution du dossier de faisabilité architecturale du projet de requalification urbaine du quartier GAGARINE impliquant le futur dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme nécessaire afin de mener à bien ce projet de requalification urbaine a été confiée au Cabinet d'architectes BRENAC-GONZALEZ. Conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme et à la délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2014, dans laquelle les objectifs poursuivis et les modalités de concertation y ont été définis, une concertation avec les habitants, les associations et les autres personnes concernées a débuté dès juin 2014 jusqu'en juin 2015.
- Elle a permis aux habitants de travailler sur le *Projet GAGARINE* en réfléchissant aux enjeux, priorités et orientations qui seront définis pour organiser le devenir du quartier GAGARINE à Romainville. Cette démarche a permis de discuter et de présenter le projet de requalification urbaine du quartier GAGARINE, et à toutes les personnes d'être informées du contenu des études et du projet, au fur et à mesure de leur réalisation par le cabinet BRENAC-GONZALEZ.
- Le dispositif de concertation mis en place a permis à la fois à certains habitants de découvrir les enjeux et outils du projet GAGARINE, et plus globalement à la population de se tenir informée sur les thèmes importants du projet et leurs facteurs d'évolution.
- L'engouement manifesté par la population montre l'intérêt des Romainvillois et des habitants du quartier GAGARINE pour le projet de requalification urbaine GAGARINE et leur volonté de préserver à la fois l'identité forte du quartier mais aussi d'en améliorer sa qualité de vie dans toutes ses composantes. Par ailleurs, il a été mis en place un groupe d'habitants référents qui ont pour mission de faire le lien entre les habitants et les autres acteurs du projet (Ville, Architectes, Romainville Habitat). Une vingtaine d'habitants se sont portés volontaire. Des réunions sur différentes thématiques ont été organisées, une boîte à idée a également été mise en place en mairie et au siège de Romainville Habitat invitant tous les habitants à s'exprimer,
- Le bilan de la concertation (le bilan complet est annexé à la présente délibération) est donc positif quant aux objectifs poursuivis et montre une implication constante des habitants, des élus et des techniciens dans cette démarche de réflexion et de concertation pour l'élaboration du projet de requalification urbaine du quartier GAGARINE dans le cadre du NPRU 2 et conformément à la méthode participative souhaitée par la Ville.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le bilan de la concertation préalable au projet de rénovation urbaine du quartier Youri Gagarine.

**Pour : 27**

**Contre : 5 Front de Gauche**

**Abstention : 3 Républicains-UDI-MoDem**

**NPPV : 00**

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

## POLITIQUE DE LA VILLE

15\_06\_04

### Demande de subvention à la Région Île de France au titre de la Politique de la Ville

#### **I) Cadre et contexte :**

Le Conseil Régional de l'Île de France a adopté le 12 février 2015 une nouvelle délibération sur sa compétence facultative en matière de Politique de la Ville.

Ainsi, au titre de ses crédits spécifiques et dans le cadre de son nouveau dispositif «Aide au Contrat de Ville », la Région a décidé d'orienter son soutien pour des projets sur les thématiques suivantes :

- **développement économique, emploi, formation, insertion professionnelle :**

Ce champ d'action étant devenu compétence communautaire, seule la CAEE détermine les projets susceptibles d'être subventionnés,

- **réussite éducative, soutien à la parentalité :**

la Ville a proposés trois projets et pour lesquels elle sollicite donc une subvention à la Région : *la prévention des ruptures scolaires, les clubs coups de pouce et l'accompagnement scolaire.*

- **les valeurs de la République, citoyenneté et promotion de la laïcité :**

cela comprend notamment les ateliers sociolinguistiques (projet de la CSF retenu par la Région).

#### **II) Critères de sélection des projets :**

Tout d'abord, la Région ne retient que les projets inscrits dans les programmes d'action des villes, au titre de l'appel à projets 2015 et qui ont fait l'objet d'ores et déjà d'une (pré)validation au niveau du COPIL communautaire.

Ensuite, sont retenus les projets qui sollicitent pas moins de 10.000 euros de subvention (et pour les Villes, ne sont pas prises en compte les dépenses de personnels qu'ils soient titulaires ou contractuels).

Enfin, il sera demandé à chaque porteur de projet d'être en mesure des pièces justificatives nécessaires permettant la mise en paiement de l'action.

NB: Compte-tenu d'une baisse significative des crédits spécifiques dévolus à la Politique de la Ville (fonctionnement) en 2015, le premier versement (50%) aura lieu en 2016 et le deuxième (50%) en 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 32**

**Contre : 00**

**Abstention : 3 Républicains-UDI-MoDem**

**NPPV : 00**

15\_06\_05

### Délibération sur la part communale de la programmation 2015 du contrat de ville communautaire

#### **I) Cadre et contexte**

Le lancement du programme d'actions 2015 a été retardé de trois bons mois (à compter du 11 décembre 2014) en raison de l'élaboration du nouveau contrat de ville. Il s'agissait de fonder la nouvelle programmation sur des éléments de diagnostic bien établis et une nouvelle géographie prioritaire stabilisée.

#### **Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

D'autres incertitudes ont compliqué sérieusement et jusqu'à la fin mai le processus de validation de la programmation au niveau communautaire :

- l'absence de toute lisibilité jusqu'au début du mois d'avril des enveloppes qui seraient affectées à chaque ville,
- le fait que l'État, pour les projets en lien avec l'Éducation Nationale, décidait d'exclure des crédits spécifiques, les actions sur le temps scolaire et/ou péri-scolaire. Il a fallu négocier pour revenir sur ce positionnement, permettant par exemple à Romainville que les Clubs coups de pouce, ainsi que deux projets du Collège Courbet sur trois soient de nouveau déclarés valides.

Quant aux ateliers sociolinguistiques, pour continuer à bénéficier de ses crédits de droit commun (BOP 104), ils doivent dorénavant répondre à des critères différents de ceux qui prévalaient jusqu'alors : à savoir au moins 50% des inscrit(e)s devant avoir signé un contrat d'accueil et d'intégration.

## II) Les actions sur Romainville

Il convient de noter plus particulièrement que les projets nouveaux ou qu'ils soient en reconduction ont gagné en qualité, parce que **leurs objectifs ont été plus que les années précédentes, élaborés sur la base de problématiques bien identifiées dans les quartiers.**

Ainsi, par exemple des projets tels que *le Fonds d'Initiative Associative*, celui relatif aux *Projets Citoyens*, ou encore le fait de revisiter notre *dispositif d'accompagnement scolaire* après la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les projets *Bougez-vous, bougez-vous plus* portés par le CMS et le Service des Sports comme *Habiter bien, habiter mieux* avec le CCAS et le Service Habitat se situent également dans cette logique.

Le projet *les Ateliers Culinaires* porté par A table citoyens ou encore *le projet Wi-Filles* du club FACE avec le collègue Houel participent pleinement de cette démarche.

**Nous soulignons également -et cela s'inscrit également dans le constat sus-mentionné- des démarches innovantes** qui associent, par exemple dans deux projets portés par la compagnie théâtrale JETZT, des acteurs a-priori éloignés de la création contemporaine que sont la mission locale ou une association comme AJIR. Dans la même veine, signalons la démarche entre le service de l'insertion et la Maison de l'Enfance explorant un aspect encore trop peu pris en compte par les politiques publiques en matière de parentalité : les modes de garde en lien avec l'emploi des femmes. Ou encore le projet *Ciné-Pousse*, porté par l'association Atelier 76 dont le travail, soutenu entre autres par la Fondation Chaplin pourra être vu dans le cadre de l'initiative du (et au) cinéma Le Trianon « *les enfants font leur cinéma* ».

*NB: à noter que des projets cités ainsi, qu'un de ceux portés par JETZT n'apparaissent pas sur Romainville, car relevant du volet emploi qui est de la compétence communautaire. Dans le même ordre d'idées, signalons le projet sur l'insertion d' A table citoyens ou encore celui porté par le club FACE .*

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : 32**

**Contre : 00**

**Abstention : 2 Républicains-UDI-MoDem**

**NPPV : 1 Républicains-UDI-MoDem ( M. BARDIN, Président de la CSF)**

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

## SANTE

15\_06\_06

### Renouvellement de la convention relative à la mise en place de séances publiques de vaccinations au Centre Municipal de Santé

Depuis 1982-1983, les lois de Décentralisation ont confié aux départements, des compétences de proximité qui intéressent la vie quotidienne de tous les Français, notamment en matière de santé publique. La politique de santé publique du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis a pour but d'élever le niveau de santé de la population et de réduire les inégalités en la matière.

Programme majeur du Département, la vaccination occupe une place particulière dans la réduction des inégalités face aux maladies, à condition que son accès soit possible pour tous. Pour cela, le Département délègue par convention à la Ville de Romainville la mise en place des séances de vaccinations.

A ce titre, la Commune gère les séances de vaccinations, assure ainsi le suivi administratif et la couverture vaccinale de la population. En contrepartie, le Département délivre gratuitement les vaccins (inscrits dans le calendrier vaccinal ), et rembourse à la Ville les prestations réalisées par le personnel para-médical et administratif.

Le Centre Municipal de Santé prend en charge la mise en place des séances publiques de vaccinations. Elles sont gratuites, ouvertes à toute la population, le mercredi de 13h30 à 15h30. En 2014, 650 vaccins ont été effectués.

Au regard des bénéfices pour la population romainvilloise du maintien des séances de vaccinations gratuites, nous proposons au Conseil Municipal de se prononcer favorablement quant au renouvellement de cette convention.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : UNANIMITE**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NPPV : 00**

## RESSOURCES HUMAINES

15\_06\_07

### Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la Ville doit faire l'objet de modifications compte tenu de l'intervention d'avancements de grade et de la création d'un poste.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : Unanimité**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NPPV : 00**

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

## MARCHES PUBLICS

15\_06\_08

### Désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Pôle Enfance dans le cadre de l'opération de réhabilitation du quartier Youri Gagarine

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine et de réhabilitation du Quartier Youri Gagarine, la ville lance un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la conception architecturale d'un pôle Enfance. Le projet consiste sur un périmètre d'environ 4200 m<sup>2</sup> à la construction d'un pôle enfance (en deux phases) sur site partiellement occupé par une école maternelle (dont la reconstruction est prévue sur site en première phase).

Le pôle Enfance, d'environ 4130 m<sup>2</sup> de plancher, sera composé :

- d'un Groupe scolaire composé de : 10 classes maternelle (4 petites sections, 3 moyennes et 3 grandes sections) + 1 classe « passerelle » et 10 classes primaire ainsi que tous les locaux de vie scolaire, dont certains seront mutualisés entre les deux écoles : soit environ 3230 m<sup>2</sup> de surface utile (hors cours).
- d'une crèche d'environ 70 berceaux (environ 900 m<sup>2</sup> de surface de plancher)

Certains espaces (intérieurs et extérieurs) seront mutualisés entre écoles et crèche.

L'ouverture de l'école maternelle (et la classe passerelle) est prévue pour la rentrée 2018 et l'ouverture de l'école primaire et la crèche est prévue en deuxième phase en 2020.

La désignation du maître d'œuvre en charge de l'opération a lieu dans le cadre d'une procédure de concours dans le respect des articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, le jury de concours est composé conformément aux articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics, du Maire ou de son représentant et de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal est appelé à désigner les membres du jury de concours.

**Pour : 32**

**Contre : 00**

**Abstention : 3 Républicains-UDI-MoDem**

**NPPV : 00**

## SPORTS

15\_06\_09

### Approbation de la convention d'objectifs pour le développement du sport à Romainville (Saisons sportives 2015-2018)

La Ville souhaite favoriser le développement de la pratique sportive autour des objectifs suivants :

- L'éducation sportive des enfants, des adolescents et des adultes,
- La citoyenneté comme axe fort de la vie de l'association en favorisant les moments d'échanges et de rencontres, et ainsi véhiculer les valeurs sportives à travers la pratique quotidienne et la participation à des événements fédérateurs,

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)



- L'animation de la vie locale à travers l'organisation de manifestations sportives,
- La participation au « forum de rentrée » événement fédérateur de la ville,
- L'intégration de tous les publics,
- Le développement de la pratique sportive de masse accessible aux romainvillois,
- Encourager les formations diplômantes au sein de l'association et favoriser un encadrement diplômé.

A ce titre elle a exprimé sa volonté d'aide et de solution aux différents partenaires qui y contribuent. La présente convention s'inscrit dans le cadre général des projets éducatifs de la ville et a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la ville de Romainville et les associations sportives présentes sur le territoire communale, dans le cadre des activités d'intérêt général mis en œuvre par les associations conformément à leurs statuts.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette convention.

**Pour : UNANIMITE**

**Contre : 00**

**Abstentions : 00**

**NPPV : 00**

### VOEU

**15\_06\_10**

#### **Vœu de la municipalité sur le maintien des antennes de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie en Seine-Saint-Denis**

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) souhaite restructurer ses espaces d'accueil dès septembre 2015 avec la suppression de près de la moitié des centres CPAM du Département. Depuis de nombreuses années en Seine-Saint-Denis, la CPAM ferme progressivement ses antennes.

Il y a dix ans, la Seine-Saint-Denis comptait une centaine de points d'accueil CPAM, aujourd'hui il n'en reste plus que 33 et début 2016 il n'en restera plus que 15. En effet, le projet de la CPAM vise la fermeture de 18 points d'accueil et aura des conséquences sur la vie quotidienne d'1,53 million assurés sociaux.

Ce projet de restructuration est incompréhensible dans un département comme le notre, qui malheureusement concentre des populations en grande difficulté et où les déterminants sociaux de la santé sont les plus générateurs d'inégalités.

Déjà en juillet 2013, Corinne Valls, Maire de Romainville avait alerté le Président de la République sur la disparition des services publics déconcentrés majeurs sur le territoire de Seine-Saint-Denis et plus particulièrement sur celui de Romainville. Après le départ de la perception à Rosny-sous-Bois, les services des impôts et de Pôle emploi à Noisy-le sec, de la CAF et de l'assurance maladie aux Lilas, Romainville, hormis La Poste, n'a plus de services publics nationaux présents physiquement sur son territoire.

Avec cette nouvelle restructuration, les antennes les plus proches pour les romainvillois seront Montreuil, Noisy-le-Sec et Bobigny.

La municipalité de Romainville alerte sur les risques que fait courir cette décision sur l'égal accès au service public des habitants du département et demande de trouver des solutions pour que des permanences de la CPAM soient ouvertes sur l'ensemble du territoire et qu'un service de proximité soit impérativement maintenu.

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

La municipalité de Romainville demande de prendre en compte le caractère spécifique de la Seine-Saint-Denis dans le futur projet de réorganisation des centres d'accueil de l'assurance-maladie, permettant le maintien des antennes dans le département et des garanties sur leur fonctionnement.

**Pour : 32**

**Contre : 00**

**Abstentions : 3 Républicains-UDI-MoDem**

**NPPV : 00**

*La séance est levée à 20h45*

***Corinne VALLS***

***Maire,  
Vice-Présidente du Conseil Général  
de la Seine Saint Denis.***

***Compte rendu affiché le : 2 juillet 2015***

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

## INTERVENTIONS

### **Conseil municipal du 20 mai 2015**

- Protocole de préfiguration - Intervention de M. Jean-Claude MAMET, Conseiller municipal du groupe Front de Gauche

### **Conseil municipal du 24 juin 2015**

- DM N°2 - Intervention de Mme Sofia DAUVERGNE, Conseillère municipale du groupe Front de Gauche
- DM N°2 - Intervention de M. Serge BARDIN, Conseiller municipal du groupe Les Républicains-UDI-MoDem
- Bilan de la concertation préalable au projet de rénovation urbaine du quartier Gagarine - Intervention de M. Jacques CHAMPION, Maire-adjoint Aménagement-Patrimoine-Mobilités
- Bilan de la concertation préalable au projet de rénovation urbaine du quartier Gagarine - Intervention de M. Serge BARDIN, Conseiller municipal du groupe Les Républicains-UDI-MoDem
- Bilan de la concertation préalable au projet de rénovation urbaine du quartier Gagarine - Intervention de Mme Brigitte MORANNE, Conseillère municipale du groupe Front de Gauche
- Demande de subvention à la Région Ile de France au titre de la Politique de la Ville - Intervention de M. Florian FAVIER-WAGENAAR, Conseiller municipal, Président du groupe Les Républicains-UDI-MoDem
- Part communale de la programmation 2015 du contrat de ville communautaire - Intervention de M. Florian FAVIER-WAGENAAR, Conseiller municipal, Président du groupe Les Républicains-UDI-MoDem
- Approbation de la convention d'objectifs pour le développement du sport à Romainville – Intervention de Mme Corinne BUZON, Conseillère municipale du groupe Front de Gauche
- Vœu sur le maintien des antennes de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Intervention de Mme Tassadit CHERGOU, Conseillère municipale du groupe des élus socialistes
- Vœu sur le maintien des antennes de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Intervention de Mme Brigitte MORANNE, Conseillère municipale du groupe Front de Gauche
- Vœu sur le maintien des antennes de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Intervention de M. Florian FAVIER-WAGENAAR, Conseiller municipal, Président du groupe Les Républicains-UDI-MoDem

#### **Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité  
93231 Romainville Cedex  
Tél. : 01 49 15 55 00  
Fax : 01 49 15 55 55  
[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

**Conseil municipal du Mercredi 20 mai 2015**  
**Intervention de M. Jean-Claude MAMET,**  
**Conseiller municipal du groupe Front de gauche**

**Sujet : Intervention pour demander le report du vote sur le protocole de préfiguration.**

Nous avons posé à Madame le Maire une question orale au début de l'année, après que le quartier Gagarine ait été retenu dans les priorités nationales du nouveau programme de Rénovation urbaine (NPNRU) en décembre 2014. Nous avons la conviction que ce choix positif remettait les compteurs à zéro du point de vue des projets jusqu'ici exposés aux habitants et que l'application de la loi de février 2014 et des procédures de « co-construction » avec les habitants ouvrait une nouvelle phase démocratique pour définir la rénovation du quartier.

Madame le maire nous a répondu que pour l'essentiel nous nous intéressions à la forme, donc à des questions secondaires, et pas au fond, c'est-à-dire à l'urgence du quartier. Nous ne pensons pas quant à nous que l'association étroite des habitants aux décisions qui les concernent soit un problème secondaire, un problème de forme. Nous pensons que la démocratie avec les habitants et les citoyens est au contraire un problème de fond, même s'il est coûteux en temps. (D'ailleurs, soit dit en passant, l'idée de la mise en place d'une Charte de la démocratie locale, que nous découvrons dans le bulletin municipal, est plutôt une bonne idée, que nous avons nous-même défendue pendant la campagne de 2014, mais qui aurait pu être débattue au sein du Conseil).

Nous pensons nous aussi qu'il y a des choses à faire sur ce quartier Gagarine et nous avons quelques idées en la matière, comme des structures d'accueil des jeunes, la rénovation des tours, la sécurité, l'isolation thermique des bâtiments, etc. Mais il est fondamental que les habitants soient vraiment acteurs et actrices de leur quartier.

Or nous n'avons pas le sentiment que c'est le chemin qui est pris avec ce protocole de préfiguration que l'on veut nous faire approuver aujourd'hui, alors qu'il devrait être soumis aux habitants, et même élaboré avec les conseils citoyens qui ne sont toujours pas mis en place. Mais le protocole n'a pas été diffusé, il fallait même, en tant qu'élu, aller le chercher en mairie (!) pour en prendre connaissance. Nous pensons que l'esprit démocratique de la loi de février 2014 n'est pas respecté.

- 1- Que dit la loi de février 2014 ? Dès son article premier, elle explique que la politique de la ville « *s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations, les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens...* ». L'article 7 de la loi explique comment sont formés ces conseils citoyens (tirage au sort, parité femmes-hommes...) et surtout elle dit explicitement que les conseils « *sont associés à l'élaboration, à la mise en oeuvre et l'évaluation des contrats de ville* ». Ils doivent participer « *à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain* ». Nous soulignons : « du contrat de ville », donc à fortiori du protocole de préfiguration qui lui succède.
- 2- Que dit l'arrêté du 15 septembre 2014 ? Il explique le Règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Ce règlement explique que dans les opérations ANRU, plusieurs documents doivent être « contractualisés », et notamment le protocole de préfiguration des projets, et dans l'article 1-3, intitulé la « co-construction du projet », il dit très clairement que « les habitants et les usagers » sont « associés à toutes les étapes : partage du diagnostic préalable, élaboration du projet... », et des « conseils citoyens sont mis en place dans le cadre du contrat de ville » et « participent aux instances de pilotage ». Il est même recommandé des « actions portant sur l'histoire et la mémoire du quartier », ce qui serait très utile à faire pour Gagarine, où beaucoup d'habitants y sont là depuis le début. A notre connaissance, il n'y a pas pour le moment de conseil citoyen indépendant, même s'il y a des habitants dits « référents », ce qui n'est pas la même chose.

- 3- D'où vient cette idée de « conseil citoyen » dans la loi ? Elle vient d'un rapport porté entre autre par Mohamed Mechmache (ainsi que Marie-Hélène Bacque), citoyen de Seine Saint-Denis, membre de l'Association AC le Feu née après les événements de 2005. Ce rapport très officiel a été remis le 8 juillet 2013 au ministère. Ce rapport diagnostique les échecs de la politique de la ville et explique qu'à « l'échelle du quartier » il faut mettre en place des « groupes de pilotage » six mois avant la signature des contrats, et chargés d'élaborer les diagnostics et les orientations. Certes, tout n'est pas repris à la lettre dans la loi de 2014, mais l'esprit y est.
- 4- Nous savons que le contrat de ville a été travaillé à l'échelle de l'agglomération Est Ensemble bien avant que nous sachions que Gagarine était retenu dans les quartiers nationaux prioritaires. C'est pourquoi nous pouvons comprendre que le contrat de ville à l'échelon communautaire n'ait pas été établi avec les conseils citoyens. Mais pour les suites de la procédure, il faut respecter cette démarche. Le contrat de ville signé explique (page 157/162) : « ...la géographie prioritaire n'a été stabilisée qu'à la fin de l'année 2014, à une étape très avancée de l'écriture du contrat de ville, ne permettant pas d'envisager la création de conseils citoyens avant cette étape ». Mais maintenant ? Maintenant il faut le faire.
- 5- Par ailleurs, nous découvrons dans ce protocole de préfiguration des dispositifs qui mériteraient d'être discutés avant par les habitants et leurs représentants. Il y a par exemple l'idée, qui peut être bonne, d'une « Charte communautaire des maisons du projet », déclinée ensuite dans chaque quartier, avec établissement d'un « cahier des charges des maisons du projet », en articulation avec les conseils citoyens. Mais il faudrait pour cela que les conseils citoyens soient mise en place et qu'ils puissent donner leur avis. Mais on découvre qu'ils seront mis en place plus tard. En somme, il n'y a pas co-construction dès la phase d'élaboration des projets. Cela ne correspond pas à l'esprit de la loi de 2014.

Mais on découvre aussi que les termes employés pour bien définir les modalités de participation des habitants ne sont pas clairs. La loi parle de « co-construction », et le protocole emploie parfois d'autres mots :

- Par exemple, dans l'article 5, on parle de « concertation sous la conduite des maires », concertation débutée en juin 2014 et achevée en janvier 2015.
- Dans le dossier spécifique à Gagarine, on dit que les habitants référents préfigurent les conseils citoyens et qu'ils se sont « désignés référents afin de représenter les habitants ».
- On dit aussi dans le protocole que le projet de Gagarine comporte une « forte ambition de densification et de diversification de l'habitat ». Or, nous avons cru comprendre depuis la première réunion tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2013, où les habitants ont découvert qu'un cabinet travaillait sur ce projet depuis deux ans, la question de la surdensification était bien le point central qui provoquait une inquiétude (même si le chiffrage de logements supplémentaires en accession à la propriété a baissé entre 2013 et aujourd'hui). Il faudrait donc savoir, si on est en co-construction, si le problème de la densification (et quelle densification ?), est bien « co-construit » et approuvé par les habitants et leur conseil citoyen. Aujourd'hui, nous ne le savons pas. Or, c'est le point-clef ! C'est le point de départ de tout. Il est certain que l'étalement urbain ne peut être laissé sans maîtrise et que c'est une question écologique importante. Mais le débat devrait avoir lieu en ces termes.

- 6- **En conclusion** : maintenant que le Contrat de ville communautaire a été adopté, parce que le travail avait débuté avant la décision de mettre Gagarine en quartier prioritaire, l'urgence est de mettre en place les conseils citoyens selon la procédure définie par la loi et dans le respect de la co-construction des projets à chaque étape. Nous demandons donc le report du vote du protocole de préfiguration, car ce vote doit être précédé d'une étape co-construite avec le conseil citoyen du quartier. Et nous demandons que la mise en place du Conseil citoyen soit effectuée le plus rapidement possible.

**Conseil Municipal du mercredi 24 juin 2015.**  
**Intervention de Sofia DAUVERGNE,**  
**Conseillère municipale du groupe Front de Gauche**

**Sujet : Décision modificative n°2**

1. Concernant les décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2121.22 ET L.2122.23 du code général des collectivités territoriales. Décision ville-fin-2015-000001 du 28/05/2015 de **renouvellement de la ligne de trésorerie 2015 pour un montant de 4 000 000.00 euros TTC** . En ce qui concerne les 4 Millions: cette ligne est utilisée dans les cas où la trésorerie de la ville est bas. elle n'est utilisée que pour régler les dépenses obligatoires (payes, remboursement du capital et intérêt de la dette, contributions).Naturellement, cette avance fait l'objet d'intérêts. Toutefois cette ligne nous semble élevée, Pouvez-vous Mme le Maire nous apporter des précisions concernant la demande de cette avance importante de trésorerie ?
2. Concernant la délibération qui sollicite d'adopter la décision modificative n°2 Budget Ville-Juin 2015, nous nous interrogeons sur **l'ajustement des crédits pour les cotisations CNRACL. Tout d'abord il nous semble qu'une erreur s'est glissée dans les natures comptables !!!** En effet, en dépenses de fonctionnement, dans le chapitre 012 "charges de personnel", le compte 6451 n'est pas la CNRACL (caisse de retraite des agents titulaires de la FP, c'est le compte 6453 "Cotisation caisses de retraite") mais celui de l'URSSAF. Peut-on nous préciser de quelle ligne budgétaire les 350 000€ sont enlevés.

De plus, nous rappelons qu'il a été budgété (BP 2015) :

Pour la ligne 6453 "Cotisations caisses de retraite": 2 643 451.43€, cette déduction représente également près d'1/8 de la ligne. Donc, il resterait sur le compte 2 293 451.43€!!! Pour mémoire, il a été réalisé sur le CA 2014 2 584 195.35€, sur le CA 2013 2 498 010.68€, sur le CA 2012 2 383 850.49€.

Si la somme retirée est bien sur le compte de la CNRACL nous rappelons également que les cotisations de la CNRACL ont augmenté au 1er janvier 2015 !!!!

Si vous nous confirmez qu'il s'agit bien d'un retrait de 350 000 euros sur les prélèvement CNRACL et qu'aucune baisse du personnel n'est envisagée (si c'était le cas nous devrions avoir une baisse pour toutes les cotisations sociales et non pas que pour une d'entre-elles), pouvez vous nous expliquer à quoi correspond exactement se retrait de 350 000 euros?

Réponse du Maire : nous recevrons les éléments de réponse par écrit.

**Sujet : Décision Modificative n°2 – Budget Ville – juin 2015**

La présente délibération modificative inscrit notamment au budget communal des crédits pour l'acquisition de machines Eco-cleaners.

Le 21 mai 2014, le Conseil municipal vous a autorisé à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels.

Nous avons voté contre en dénonçant le gaspillage d'argent public que constituait l'acquisition de ces machines « en inox avec des boutons lumineux et sa poudre magique ».

Aujourd'hui, vous en prévoyez l'acquisition !

Même si cela ne remettra pas en cause notre opposition à cette acquisition, pouvez vous nous préciser si des subventions ont été obtenues, auprès de qui si c'est le cas et pour quel montant ?

**Conseil municipal du mercredi 24 juin 2015**  
**Intervention de Jacques CHAMPION,**  
**Maire-adjoint Aménagement-Patrimoine-Mobilités**

La restructuration du quartier Gagarine avait déjà été identifiée dans l'instauration du PADD et du PLU de 2009 et contrairement à ce qu'ont dit et écrit certains, cette planification n'a donc rien de spontanée. Nous avons décidé dans le droit fil de cette identification, la mise en place d'un périmètre de gel et d'attente d'aménagement depuis 2010.

Le cabinet Brenac et Gonzales a été retenu et a fait une proposition brute qui a été présentée en juin 2012. L'objectif visé par cette restructuration répond à plusieurs enjeux.

- 1/ La densification de l'habitat.
- 2/ La possibilité de profiter du parcours résidentiel.
- 3/ La reconstruction du 1/1 en social.
- 4/ La réhabilitation et la résidentialisation des logements non détruits.
- 5/ L'ouverture et la création de liaisons piétonnes entre d'un côté la BPAL et de l'autre la station de métro ligne 11 des Sentes au sud et un peu plus tard une station de téléphérique au nord ouest vers le fort de Romainville.
- 6/ La création d'espaces publics vivants.
- 7/ La création de parkings souterrains.
- 8/ La création d'une trame verte appelée Rambla.
- 9/ La création d'une trame bleue rappelant aussi l'histoire riche de nos aïeux qui s'approvisionnaient en eau potable au lieu dit les Fontaines, qui d'ailleurs avaient été détournées de leur lieu d'écoulement naturel, qui s'achevait rue du Trou vassou, pour être captées en source, puis en ruisseau, pour les aristocrates du château.

Triste destin, car ceux du Trou vassou, les paysans, ceux qu'on appelait les vilains Romainvillois qui habitaient au bas pays, ont cru très longtemps à un malheur qui leur incombait.

Bref, la Trame bleue sera de retour et l'objectif à plus long terme, sera de retrouver les traces originelles.

Bien entendu, une restructuration n'en serait pas une, si l'on ne touchait pas aux rues et au maillage viaire. Ce sera un élément de désenfermement important. Lieu de vie intense qu'il était jusque dans les années 1990, le quartier Gagarine doit le redevenir, c'est ainsi que plusieurs éléments concourront à cet objectif :

Le développement de l'activité économique par de l'agriculture urbaine, mais aussi par l'installation d'un centre d'activité puisque nous avons été lauréat.

La réalisation d'une école primaire, dont le choix du maître d'œuvre a été lancée, la reconstruction de la maternelle, d'une crèche, du siège de Romainville-Habitat OPH, le carré 15-25 ans, une salle de sport, un city stade, une aire de boules et le développement de l'offre de commerces et d'activités autrement qu'aujourd'hui enfermés sur eux-mêmes.

Et enfin au contraire d'une image que le journal Marianne ou que BFM TV a montré typique d'un lieu glauque, un non territoire, la constitution d'une végétalisation et d'une continuation entre la ville des Lilas, pour former une entrée de ville autre que celle qui consiste à dire péjorativement : « Voila on rentre dans le 93 »

Voilà ce qu'il en est de nos objectifs, avant de traiter de la concertation de la 1ère phase qui a eu lieu, deux remarques en préalable. La démocratie tant exprimée par ceux qui ne font qu'en parler, ce n'est pas seulement l'appropriation par celles et ceux qui ne seraient que contre le projet, il faut écouter, les silences ou les départs des réunions de locataires écoeurés par des attitudes de destruction de tout projet.

La démocratie ne se privatise pas pour des intérêts partisans, ni pour court-circuiter les habitants référents à qui on attribue aucun rôle, selon une intervention en réunion publique dernièrement à Cachin.

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)



Nous avons donc réunis en 4 fois, 1600 personnes habitant Gagarine et les modalités de concertation ont toutes été respectées.

- Parution dans le bulletin municipal de plusieurs articles.
- Organisation de 3 ateliers urbains pour débattre avec compte rendu sur le net.
- Mise à disposition et installation dans l'hôtel de ville, d'un registre et de plusieurs panneaux qui ont été très visités, mais avec seulement 2 propositions dans la boîte aux lettres destinées à l'expression.
- Mise en ligne des informations relatives à la concertation sur le site de la ville.
- Distribution dans le quartier de dépliants d'information annonçant la concertation.
- Le bilan est donc largement positif et visé donc à son approbation. Par ailleurs, la concertation des travaux de réhabilitation des bâtiments conservés se fera sous l'égide de Romainville-Habitat et au cours de l'étude d'impact, les habitants pourront une nouvelle fois s'exprimer sur le sujet au cours de l'enquête publique.

Il en ressort que les habitants de Gagarine restent fondamentalement attachés à l'identité de leur quartier, tout en souhaitant un renouvellement fort, afin d'améliorer la qualité de vie et le vivre ensemble.

Les questions essentielles autour de la concertation ont portées sur 2 éléments, la future densification et les vis à vis.

Il faut redire ici que la densité est faible, il y a 780 logements sur 7,8 hectares, l'habitat représente 2,8 hectares, le reste est reparti entre les voiries, les espaces publics et privés, commerces et voitures.

Cette densité est 2 fois et demi moins importante que dans un quartier de Paris. Ce qui paraît dense actuellement c'est le mélange voitures / bâtiments.

Nous avons donc entendu les remarques posées par les habitants, celles des référents, celle des propriétaires « des Fontaines » et nous avons considérablement modifié la densification puisque dans un 1er temps, le Maire a demandé à soustraire 300 logements, puis à nouveau 200 et nous sommes aujourd'hui à 574 logements, ce qui établit le nombre de logements réhabilités à 306 contre 339 en 2013.

La reconstruction sur site était en 2013 de 1539, elle sera donc diminuée de 574 soit 965 logements, ce qui veut dire concrètement que nous aurons par endroit moins de 3 à 4 étages et un espace entre bâtiments plus important pour corriger le vis à vis.

Finalement, au lieu d'avoir 1878 logements avec ceux restants, un chiffre qui a été martelé comme définitif, alors qu'il n'était qu'une proposition, nous aurons 1271 logements soit 607 de moins. Ce qui signifie que la densité passera de 1 à 1,62 contre 6 à 7 dans les centres péri-urbains y compris dans le centre ville de Romainville.

Bel, exemple de démocratie, de l'écoute pour les élus, il y a ceux qui en parle et nous nous la réalisons et tant mieux pour celles et ceux qui ont à cœur de voir leur cité restructurée mais pas de celles et de ceux qui manipulent avec effet de brouillard, un manichéisme absolu, digne des temps obscurs.

Pour conclure le dispositif mis en place a permis à la fois à certains habitants de découvrir les enjeux et les outils du projet Gagarine.

L'engagement manifesté rejoint celui de l'intérêt général que nous portons !

Par ailleurs, lors de ces ateliers urbains, il a été mis en place un groupe d'habitants de 20 référents qui ont pour mission de faire le lien entre les habitants et les acteurs du projet, c'est donc bien un exemple concret, un exemple d'engagement citoyen fort et volontaire, bien plus efficace qu'un tirage au sort.

Le bilan de concertation est donc largement positif, il montre une implication constante des habitants, des élus et des techniciens dans cette méthode participative souhaitée par la ville.

C'est pourquoi il vous est demandé d'approuver ce dossier

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

**Sujet : Bilan de la concertation préalable au projet de rénovation urbaine du quartier Gagarine**

Le mois dernier, vous nous présentiez le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier Gagarine.

En réponse à nos questions concernant une véritable concertation à engager notamment avec les locataires de Romainville Habitat et leurs représentants, vous vous contentiez de nous dire que la dite présentation n'était pas obligatoire mais seulement ici informative.

La présente délibération n'apporte rien à la co-construction du projet Gagarine. Elle répond aux attentes de l'ANRU et va vous permettre d'avancer comme bon vous semble sur le projet.

Ainsi, il n'est pas fait mention dans la poursuite de la définition de la mise en œuvre du projet ni du conseil citoyen que la loi vous oblige à mettre en place, ni de la place que pourrait avoir les amicales de locataires !

Vous parlez d' « engouement manifeste de la population », faites vous ici référence aux 2 contributions déposées dans les boîtes à questions mises à disposition des habitants de janvier à mai 2015 ? Ou faites vous référence aux résultats de l'enquête de satisfaction réalisées entre avril et mai 2014 par le bureau d'étude INIT auprès de locataires de Romainville Habitat et qui, sur le secteur Gagarine, montre que 86.2% de ces locataires sont satisfaits de leur cadre de vie ?

La centaine de participants aux ateliers urbains, loin de témoigner d'un « engouement manifeste », souligne selon nous l'inquiétude que ce projet et la façon dont vous le conduisez a suscité auprès de beaucoup d'entre eux.

Vous avez informé la population, vous ne l'avez pas concerté et, surtout, vous n'avez pas, à ce jour, acquis l'adhésion des habitants à votre projet Gagarine !

Nous n'avons pas pris part au vote le mois dernier ... un peu par provocation. Ici, encore, nous nous abstiendrons.

**Conseil Municipal du Mercredi 24 juin 2015**  
**Intervention de Brigitte Moranne, Conseillère municipale du groupe Front de Gauche**

**Sujet : Bilan de la concertation préalable au projet de rénovation urbaine du quartier Gagarine**

Madame le Maire

Lors du précédent Conseil Municipal, Madame le Maire et la majorité vous nous avez demandé d'approuver le Protocole de préfiguration faisant suite au Contrat de ville, et cela très explicitement dans le cadre de l'application de la loi du 21 février 2014. Cela était mentionné dans les attendus de la délibération. Répétons que cette loi fait obligation de construire les projets en « co-construction » dès la phase préparatoire, et notamment avec la mise en place de conseils citoyens.

Il n'y a pas de conseils citoyens à Gagarine. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé de reporter le vote sur le protocole de préfiguration et de mettre en place les conseils citoyens selon le règlement national de l'ANRU. Mais nous n'avons pas été entendus, comme d'habitude.

Aujourd'hui, la délibération qui nous est proposée ne se fait pas en référence à la loi de février 2014. Les considérants n'en font pas mention. C'est pour le moins étonnant.

L'annexe à la délibération mentionne les habitants référents et les ateliers urbains. Mais dans la loi de 2014, la notion d'habitants référents ne figure pas. Cette démarche avec les habitants référents ne saurait donc remplacer l'application de la loi. De même que pour les ateliers urbains.

Par ailleurs, on nous dit maintenant que la concertation a commencé en juin 2014, et qu'elle s'est achevée en juin 2015. Mais dans le protocole de préfiguration, on nous disait qu'elle était achevée en janvier 2015.

On nous dit aujourd'hui que le nombre de logements total serait de 1272 logements reconstruits alors que ce chiffre était de 1345 il y a un mois et de 1500 environ le 30 juin 2013, lorsque les habitants ont découvert le projet (pour lequel le cabinet Brenac et Gonzalez travaillait depuis déjà deux ans, sans en avoir informé les habitants, et alors qu'il n'a été missionné qu'en novembre 2014) et se sont opposés à cette sur-densification. Mais il est vrai qu'on nous dit aussi que « le projet n'est pas arrêté », et que donc le chiffre de 1272 peut encore évoluer à la baisse !

Mais pour qu'il évolue, et qu'on puisse arrêter un chiffre, encore faut-il respecter l'esprit et la lettre de la loi de 2014 : co-construire le fond du projet avec les habitants, respecter la démocratie et ne pas leur apporter un projet tout ficelé.

Nous répétons donc notre proposition initiale du mois dernier : mettre en place immédiatement les Conseils citoyens, et ne rien décider de plus pour le moment. C'est pourquoi nous votons contre cette approbation à posteriori d'une consultation non établie selon les règles de la loi de 2014.

Pour ces raisons, nous vous demandons qu'il soit procédé au retrait de la délibération du 20 Mai 2015 ayant approuvé le projet de protocole de préfiguration et vous ayant autorisé à le signer.

C'est pourquoi, nous avons déposé, ce jour, un recours gracieux dans ce sens.

**Sujet : Demande de subvention à la Région Ile de France au titre de la Politique de la Ville**

Dans le cadre de son dispositif « Aide au contrat de ville » le Conseil Régional d'Ile de France mène une action à destination des territoires en politique de la ville.

Malheureusement, la mise en œuvre de ce dispositif a entraîné de nombreuses difficultés pour les porteurs de projets :

- tout d'abord, un calendrier particulièrement serré rendant difficile l'information des porteurs de projets,
- une modification importante des critères d'éligibilité à ces financements,
- et enfin, certains de ces porteurs de projets ont vu leurs subventions baisser alors même que l'enveloppe budgétaire prévue par la Région pour le territoire d'Est Ensemble n'a visiblement pas été totalement consommée.

Il y a tout juste deux jours, le 22 juin, le Président de notre agglomération Est Ensemble a écrit à Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile de France pour s'inquiéter de cette situation.

Force est de constater une nouvelle fois, et nous le déplorons, l'éloignement des instances régionales et son manque de considération pour les acteurs de terrain.

---

**Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR**  
**Conseiller municipal, Président du groupe Les Républicains-UDI-MoDem**

---

**Sujet : Délibération sur la part communale de la programmation 2015 du contrat de ville communautaire**

Loin de remettre en cause les bénéficiaires de ces subventions, encore que, nous avons dit l'année dernière ce que nous pensions de la première aide financière à la parade métèque et je constate d'ailleurs que celle-ci a été multipliée par 6 cette année, passant de 600 € à 3500 € par rapport à l'année dernière !

Il me semble que comme son nom l'indique, le contrat de ville communautaire est une compétence transférée à Est Ensemble et qui a une enveloppe prévue à cet effet. Pourriez-vous nous expliquer Madame le Maire pourquoi des subventions communales viennent s'additionner à celles déjà prévues ?

**Conseil municipal du 24 juin 2015**  
**Intervention de Corinne Buzon,**  
**Conseillère Municipale - Groupe Front de Gauche**

**Sujet : Approbation de la convention d'objectifs pour le développement du sport à Romainville**

Nous sommes favorables à cette convention mais nous la trouvons incomplète.

Tout d'abord, pour l'article 2, en ce qui concerne les subventions, les critères pour les obtenir ne sont toujours pas définis et détaillés dans cette convention.

Et un rappel de la loi : pour les associations qui perçoivent une subvention de plus de 23000 euros, le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière indique qu'il faut définir l'objet, le montant, et les conditions de cette subvention.

Par ailleurs, il est aussi dommage que nulle part il n'est question de développement durable alors que l'Agenda 21 (2005) édité par le Comité National Olympique et Sportif Français ainsi que le Président du Conseil National des Sports et Nature préconisent donc 21 objectifs qui associent le sport et le développement durable !

En substance, je note aussi que Monsieur CALSAT, maire-adjoint aux finances et au sport, n'a pas répondu à ces remarques lors la séance au Conseil.

**Conseil municipal du 24 juin 2015**  
**Intervention de Tassadit CHERGOU,**  
**Conseillère municipale du groupe des élus socialistes**

**Sujet : Maintien des antennes de la Caisse primaire d'assurance maladie**

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

J'interviens ce soir au nom du groupe socialiste de Romainville sur la réorganisation des antennes de la CPAM.

La réorganisation des centres d'accueil de la CPAM est une décision que personne ne conteste compte-tenu des difficultés budgétaires de l'assurance maladie et des 14 milliards de déficit qui ont plus que doublé sous la présidence de la droite, notamment en 2008 et 2009.

Alors oui, une réorganisation est nécessaire, tout simplement parce que ne rien faire ou promettre le grand soir, c'est fragiliser davantage l'assurance maladie et menacer ce qui est finalement l'un des piliers de notre modèle social.

Pour autant, cet effort ne doit pas s'appliquer indistinctement et doit tenir compte de la spécificité d'un territoire tel que le notre dans lequel les enjeux de santé publique et d'accès à une offre de soin de qualité prennent une résonance particulière.

Notre département est connu pour ses difficultés sociales. 33 points de l'assurance maladie accueillent les 1,5 millions d'assurés. Certes, la dématérialisation a permis de réduire les délais de traitement et de remboursement. Mais la particularité en Seine-Saint-Denis est qu' 1/5 de la population est dans une situation très précaire : 230 000 personnes sont éligibles à la Couverture maladie universelle, et 55 000 personnes sont bénéficiaires de l'aide médicale d'état.

Cette restructuration n'est donc pas adaptée à tous les publics. En effet, l'offre via internet et les bornes automatiques « déshumanisent » les points d'accueil et ne feront qu'exclure des publics fragilisés qui ne sont pas familiers des nouvelles technologies. Cette réorganisation va également exclure des usagers isolés qui rencontreront des difficultés pour se rendre aux antennes préservées sur notre territoire. L'accès à la santé, c'est aussi pouvoir préserver ces services de proximité de la santé !

L'Assurance Maladie a 70 ans ! Elle s'est construite depuis 1945 sur trois principes fondamentaux : l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité. Supprimer des centres d'accueils va à l'encontre de ces principes ainsi qu'à l'encontre du principe « d'égal accès au service public », principe à valeur constitutionnelle, rappelons-le !

Un passage à 15 centres d'accueil ne fera qu'aggraver les inégalités. La Seine-Saint-Denis, compte tenu de ses composantes sociales particulières, doit faire l'objet d'un traitement différencié ! C'est le sens de la démarche initiée par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, par certaines villes du département et par le vœu proposé par notre assemblée ce soir.

Nous ne doutons pas que notre gouvernement, qui a déjà manifesté concrètement son attachement au renforcement du service public en Seine-Saint-Denis (REP, ANRU 2, etc.), saura une fois de plus entendre la voix de notre département !

**Conseil municipal du Mercredi 24 juin 2015**  
**Intervention de Brigitte Moranne,**  
**Conseillère municipale du groupe Front de Gauche**

**Sujet : Maintien des antennes de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

Si nous sommes d'accord avec la proposition de ce vœu, nous ne devons pas ignorer que les fermetures annoncées des centres CPAM de Seine-St-Denis sont les conséquences des politiques de Santé menées par les gouvernements successifs.

En effet, la loi de Santé votée en 1<sup>ère</sup> lecture n'est qu'une aggravation de la loi HPST. Elle vise à réduire les coûts sur la santé et la sécurité sociale en accélérant les restructurations et fermetures d'activités.

A cela s'ajoute la baisse de l'ONDAM( objectif national des dépenses d'assurance maladie) annoncée par le gouvernement en Avril dernier.

Aujourd'hui, la sécurité sociale va fêter ses 70 ans. Un ministre communiste en a été le fondateur.

A Romainville, un espace public porte son nom, mais suite à un projet immobilier, celui-ci va être détruit.

Nous proposons qu'à l'occasion de cet anniversaire un autre espace public soit baptisé Ambroise Croizat.

Pour le vœu, nous proposons deux amendements :

1) A la fin du 2<sup>ème</sup> paragraphe, après sociaux, nous proposons d'ajouter la phrase suivante :

- Ce projet entraînera aussi la suppression de 170 postes dans notre département.
- Cette politique de fermeture est la conséquence directe des restrictions budgétaires imposées par l'état à l'Assurance maladie.

2) A la fin du 5<sup>ème</sup> paragraphe, après Bobigny, nous proposons la phrase suivante :

Dans ces conditions, c'est l'accès aux droits qui est menacé. Cette question est d'autant plus vitale que près de 30% de la population renonce à des soins pour des raisons financières.



---

**Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR**  
**Conseiller municipal, Président du groupe Les Républicains-UDI-MoDem**

---

**Sujet : Maintien des antennes de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

En avril dernier, démarche inédite, Nicolas Le Bellec, Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie du 93, a annoncé sa décision d'aller à la rencontre des Maires de Seine-Saint-Denis pour leur présenter le plan de réduction des points d'accueil des assurés sociaux qu'il proposait de mettre en œuvre à la rentrée de septembre.

L'objectif de ce plan est d'économiser 1,5 M€ par an, soit 2% de son budget, en renonçant à la location de certains locaux.

Ainsi, le nouveau maillage territorial se traduit par la fermeture de 18 des 33 points d'accueil de la CPAM. Le nombre passera donc à 15 avec une harmonisation des horaires. Pour rappel, 5 des permanences ne fonctionnent plus depuis de nombreux mois et sur les 33 sites, une vingtaine seulement était encore ouverte avec régularité.

La diminution nécessaire des moyens budgétaires et un maillage trop étendu justifie en effet une restructuration. En réorganisant l'accueil et en favorisant l'offre libre-service, l'objectif est d'améliorer la qualité du service public. En effet, selon la CPAM, sur les 5700 personnes reçues chaque jour, seulement 25% d'entre elles viennent pour une demande relevant de l'accueil personnalisé. Les 75% des autres personnes pourraient traiter leur demande par les différents outils de libre-service mis à leur disposition par la CPAM.

Alors, loin de votre posture idéologique qui feint de découvrir seulement aujourd'hui les difficultés d'accueil des assurés sociaux, nous osons, comme le Directeur de la CPAM de notre département, soutenir une démarche de requalification des services publics locaux afin de satisfaire non seulement aux besoins des usagers mais aussi de sauvegarder l'assurance maladie.

De fait, nous ne nous associerons donc pas à ce vœu.